



Société anonyme au capital de 258.255.500,00 Dirhams  
Siège social : Zone Industrielle Mghogha, route de Tétouan n° 19, Tanger  
Registre du Commerce de Tanger n° 42645

## AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de **MED PAPER**, société anonyme au capital de 258.255.500 dirhams dont le siège Social est à Tanger, zone Industrielle Mghogha, route de Tétouan n° 19, immatriculée au Registre de commerce de Tanger sous le numéro 42645, sont convoqués le **19 Septembre 2017** au siège de la société à Tanger, Zone Industrielle, route de Tétouan n° 19, à **9 heures et demi en Assemblée Générale Extraordinaire** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire.
- Examen du projet d'augmentation du capital par incorporation des réserves, primes d'émission, de fusion et d'apport, suivie d'une diminution du capital pour absorption des pertes.
- Démission des trois Administrateurs représentant la CDG Développement suite à la cession de la totalité des parts de cette dernière dans le capital de Med Paper
- Cooptation de quatre nouveaux Administrateurs.
- Annonce d'une Opération Publique d'Achat (OPA) sur les actions de la société Med Paper à la bourse de Casablanca.
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

Les actionnaires peuvent assister à cette assemblée sur simple justification de leur identité, à la condition, soit d'être inscrits sur les registres sociaux au moins cinq jours avant l'assemblée, soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé.

Un actionnaire peut s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant. Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières et ce, conformément à l'article 131 de la loi 17-95- sur les sociétés anonymes, tel que modifié.

Le projet des résolutions à soumettre à l'Assemblée ainsi que des formules de pouvoir sont disponibles au siège administratif au secrétariat de Monsieur le Président.

Toute demande d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège administratif, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis, et ce, conformément à l'article 121 de la loi 17/95 sur les sociétés anonymes.

**Le Conseil d'Administration**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
DU 19 SEPTEMBRE 2017  
PROJET DE RÉSOLUTIONS**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

**Première résolution**

L'Assemblée Générale approuve les modalités de convocation et la considère valable dans tous ses effets. L'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

**Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale présente le projet d'augmentation du capital par incorporation des réserves, primes d'émission, de fusion et d'apport, suivie d'une diminution du capital pour absorption des pertes et donne tout pouvoir au Conseil d'Administration d'accomplir cette opération.

**Troisième résolution**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission des trois Administrateurs représentant la CDG Développement suite à la cession de la totalité des parts de cette dernière dans le capital de MED PAPER.

**Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale prend acte de la cooptation de quatre nouveaux Administrateurs.

**Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale prend acte du lancement d'une Opération Publique d'Achat (OPA) sur les actions de la Société MED PAPER à la bourse de Casablanca.

**Sixième résolution**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.